



## DEMANDE DE CANDIDATURES

publiée par  
*Parkinson Canada*

## PROGRAMME DE PROJETS PILOTES Cycle 2023

Date de publication :	14 novembre 2022
Date limite de réception des demandes (en ligne) :	<b>6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)</b>
Avis de décision :	Mai 2023
Date de début du financement :	Août 2023
Durée de la bourse :	Un an (non renouvelable)
Montant du financement :	75 000 \$

## Table des matières

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>3</b>
<b>DURÉE ET FINANCEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>PROCÉDURES DE DEMANDE .....</b>	<b>4</b>
<b>Pour postuler :.....</b>	<b>4</b>
<b>Exigences relatives aux demandes de subventions pour projets pilotes :.....</b>	<b>5</b>
<b>Renseignements additionnels (s’il y a lieu) : .....</b>	<b>6</b>
<b>PROCESSUS ET CRITÈRES D’EXAMEN .....</b>	<b>6</b>
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>8</b>
<b>COORDONNÉES .....</b>	<b>8</b>

## CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de projets pilotes (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager des chercheurs détenant un poste de professeur ou l'équivalent à se lancer dans des domaines de recherche sur le Parkinson nouveaux, ciblés, hautement prioritaires au Canada. Sont admissibles au programme les personnes qui proposent ces recherches dans les secteurs de la biomédecine, des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson. Les candidats retenus devront utiliser les fonds octroyés pour acquérir des données préliminaires menant à l'élaboration de projets de plus grande envergure admissibles au financement auprès d'une institution subventionnaire majeure.

Par le biais de cette initiative, Parkinson Canada invite les candidats qui s'engagent à mener des recherches pertinentes applicables à la guérison, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou de la compréhension de la maladie de Parkinson ou des troubles connexes à soumettre des demandes de subvention (« demandes »).

## ADMISSIBILITÉ

**Candidat :** Elle acceptera les demandes de bourse des membres de divers milieux et secteurs de la santé, y compris, sans toutefois s'y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé.

Pour être admissible au programme, le candidat doit :

1. Être un chercheur qui a suivi une formation officielle en recherche liée à la santé.
2. Avoir un poste de recherche dans un « établissement approuvé ». Le poste de chercheur du candidat constitue généralement une relation d'emploi avec cet établissement ou organisme. L'établissement approuvé doit :
  - Permettre au candidat d'exécuter le projet de recherche proposé, de superviser des stagiaires et de publier les résultats de la recherche; et
  - Exiger le respect des règlements de l'établissement concernant l'exécution des recherches, la supervision des stagiaires de recherche et les conditions d'emploi du personnel rémunéré à même la subvention de Parkinson Canada.
3. Être affilié à un « établissement approuvé » ou à un organisme qui répond aux critères suivants ou mener des recherches avec ceux-ci :
  - les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
  - les organismes non gouvernementaux canadiens sans but lucratif (notamment les organismes communautaires et les sociétés de bienfaisance) ayant un mandat explicite de recherche ou de mise en pratique du savoir; et
  - d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les

travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

4. Accepter la responsabilité de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée et être disposé et capable d'assumer toutes les responsabilités administratives et financières des fonds octroyés au titre du programme.

Le candidat sera exclu du concours si :

1. Il a soumis une demande similaire au cours des trois derniers concours consécutifs et a échoué.
2. Il détient une autre subvention de Parkinson Canada à titre chercheur principal (CP) ou co-CP.
3. Il est en attente de rapports définitifs dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada.

**Co-CP et collaborateurs.** Parkinson Canada accepte les demandes qui comprennent des co-candidats (co-CP) et des collaborateurs. Les co-candidats/co-CP sont considérés comme ayant une participation et une contribution égales au projet de recherche. Ainsi, si des co-candidats figurent sur la liste, ils doivent satisfaire les critères d'admissibilité décrits ci-dessus. Les collaborateurs sont considérés comme des personnes qui fournissent un service spécifique (p. ex., accès à l'équipement, fourniture de réactifs spécifiques, formation dans une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patients, etc.) et n'ont pas besoin de satisfaire les critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus.

**Les chercheurs doivent satisfaire les critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada au moment de la demande.**

## DURÉE ET FINANCEMENT

Le programme octroie jusqu'à 75 000 \$ sur une période d'un an.

## PROCÉDURES DE DEMANDE

### Pour postuler :

Pour recevoir et examiner les demandes de subvention dans le cadre du Programme de projets pilotes, Parkinson Canada utilise un portail en ligne appelé **SurveyMonkey Apply** (SMApply). Les demandes dûment remplies sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à <https://parkinsoncan.smapply.io/> au plus tard le **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)**.

Quelques lignes directrices générales pour postuler :

1. Créez un compte SMAApply.
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à SMAApply.
3. Une fois connecté, cliquez sur le bouton « View Awards » (Voir les subventions/bourses) et vous serez dirigé vers le menu des subventions/bourses disponibles.
4. Cliquez sur le bouton « Apply Now » (Faire une demande) à côté de la demande appropriée.
5. Remplissez les formulaires et les demandes, et cliquez sur « Submit » (Soumettre).

### Exigences relatives aux demandes de subventions pour projets pilotes :

1. Résumé du projet pour les experts du domaine (500 mots maximum) (Pour économiser de l'espace, il n'est pas nécessaire de fournir des renseignements de base comme la description de la maladie de Parkinson).
2. Un résumé non scientifique (en 500 mots ou moins) du projet sera examiné par les personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui agiront à titre d'évaluateurs experts en expérience vécue. Le résumé doit inclure une description du problème abordé par le projet de recherche, ce qui sera fait pendant le projet et comment ce travail peut avoir un impact sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (c.-à-d., nous aider à comprendre la cause sous-jacente de la maladie, mener à de nouveaux traitements, etc.).
3. Un exposé de projet (**cinq (5) pages**; les nombres de pages ne sont que des suggestions\*), notamment :
  - le contexte des études proposées (une page);
  - les objectifs particuliers des études proposées (une demi-page);
  - des renseignements détaillés sur l'expérience proposée, notamment les méthodes et procédures (trois pages);
  - un énoncé décrivant la pertinence pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson au Canada (une demi-page).

\*La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.
5. Le budget estimé, y compris tous les aspects importants du projet comme les salaires, le matériel et les dépenses de fonctionnement. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et des frais de déplacement associés à la présentation des résultats de la recherche peuvent être inclus dans le budget jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les éléments indiqués dans le budget estimé doivent être suffisamment détaillés et justifiés pour que l'examineur puisse estimer le montant des fonds qui seront nécessaires pour la réalisation du projet (une page). Les fonds reçus de Parkinson Canada ne doivent pas servir à payer les frais généraux institutionnels.
6. Les candidats doivent indiquer des renseignements exacts et complets concernant toutes les autres sources d'aide financière (actuelle ou à venir), y compris le titre, la source des fonds, le montant total des fonds accordés ou demandés, la période de financement au complet et la contribution du candidat en pourcentage.
7. Des renseignements biographiques sur le candidat et les co-candidats, le cas échéant (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

8. Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photos, des références bibliographiques, un maximum de **trois (3)** publications, des lettres de collaboration et des annexes, peuvent être inclus. Les candidats sont encouragés à inclure des copies des échelles d'évaluation mentionnées dans leur proposition.
9. La signature du candidat et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

**Remarque : Les candidats doivent utiliser une police d'une taille minimale de 12 points, à l'encre noire. Six lignes par pouce. Une marge d'un pouce sans caractères condensés ni espacement. Les références peuvent être imprimées dans une police plus petite, mais elles doivent être lisibles.**

#### **Renseignements additionnels (s'il y a lieu) :**

- Si une version de la présente demande a déjà été présentée à Parkinson Canada, mais n'a pas été financée, vous devez donner une réponse aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse devrait être complète, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de se reporter à d'autres documents, y compris la demande antérieure.
- Si vous avez reçu un financement de Parkinson Canada au cours des cinq (5) dernières années, veuillez indiquer si vous avez été en mesure de publier ou de présenter les résultats de vos recherches ou de tirer parti du financement pour obtenir d'autres subventions.
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.

**Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer leurs documents par messagerie à Parkinson Canada, mais nous leur demandons de garder leurs documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans le concours.**

Toute demande en violation de ces lignes directrices est sujette à disqualification à la discrétion du conseil consultatif.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

### **PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN**

L'examen des demandes de subvention de recherche et de bourses de formation soumises à Parkinson Canada sera effectué par le Conseil consultatif scientifique (CCS) de Parkinson Canada par le biais d'un processus d'examen par les pairs. Des personnes touchées par la maladie de Parkinson participeront également aux aspects non scientifiques du processus de demande en tant qu'examineurs experts en expérience vécue. La fonction d'examen par les pairs du CCS est une pierre angulaire du programme de recherche de Parkinson Canada et permet une évaluation objective de la plus haute qualité.

Une fois l'examen terminé, Parkinson Canada informera chaque candidat de l'état de son financement et fournira les commentaires du CCS à la demande du candidat.

La principale considération utilisée pour évaluer les candidatures est le potentiel d'excellence de la recherche. Le Conseil consultatif scientifique peut cependant prendre en compte d'autres critères dans le processus d'évaluation. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- Le projet tire-t-il avantage des forces actuelles du chercheur individuel et de la recherche canadienne dans l'ensemble du domaine du Parkinson? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il de nouvelles méthodes ou technologies?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?
- Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- S'il y a lieu, les candidats doivent préciser en quoi il s'agit d'un projet ou d'un projet pilote, par rapport aux autres projets pour lesquels il reçoit des fonds de Parkinson Canada;
- Le caractère raisonnable du budget et de la durée prévue du projet relativement à la recherche proposée;
- Le cas échéant, les candidats doivent clarifier tout chevauchement ou chevauchement éventuel avec les projets actuellement financés;
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Une autre composante du processus d'examen des subventions comprendra l'évaluation par des personnes ayant une expérience concrète de la maladie de Parkinson qui feront partie du comité d'examen des subventions. Les évaluations d'experts en expérience vécue fourniront des commentaires sur chaque proposition en fonction des critères suivants :

1. Les résultats du projet pourraient-ils avoir un impact sur la communauté de Parkinson? Le projet proposé traite-t-il d'un sujet de préoccupation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson?

2. Le résumé non scientifique était-il facile à comprendre pour un public non scientifique?
3. La pertinence et l'impact de l'étude proposée sont-ils clairement décrits dans le résumé non scientifique?

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

La présente demande de candidatures publiée par Parkinson Canada est assujettie aux conditions générales (les « [Conditions](#) ») que le candidat sera réputé avoir acceptées en soumettant à Parkinson Canada une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation du programme et l'exclusion du candidat des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

### **COORDONNÉES**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à : [research@parkinson.ca](mailto:research@parkinson.ca) ou consulter le site <https://www.parkinson.ca/fr/fr-apply-for-funding/>